

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 12 OCTOBRE 2023

L'an 2023, le 12 octobre, en présentiel et en visioconférence.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la présidente en date du 11 septembre 2023.

L'assemblée est présidée par Carole Morin, Corinne Colmel est la secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés.

Ladite feuille de présence permet de constater que 11 membres sont présents sur un total de 340.

La présidente rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au conseil d'administration,
- Affectation du résultat positif
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2024,
- Projets 2023
- Renouvellement du mandat de 4 administrateurs :

4 mandats arrivent à leur terme :

Représentant soignant : Claire Le Tallec

Représentant Fleury Michon : Peggy Kerjean

Représentant soignant : Carole Morin

Représentant parent d'enfant avec un diabète : Cécile Claverie

- Questions diverses.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque membre,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés,
- le rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association établi par le conseil d'administration,
- le rapport général du Commissaire aux comptes,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

- La Présidente donne lecture à l'assemblée du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association établi par le conseil d'administration.
- Ce jour, Chrystelle Campos, Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoqué, lit le rapport général du Commissaire aux comptes donnant son opinion sur ces comptes. Un seul membre du Conseil d'Administration est rémunéré, il s'agit de Claire Le Tallec. Le bilan va être déposé sur le Journal Officiel des associations.
- Monsieur le Commissaire aux Comptes donne ensuite lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.
- Une présentation du bilan d'activité et social ainsi que les projets d'action 2022 est effectuée par Carole Morin présidente et Corinne Colmel directrice.
- Renouvellement des 4 membres du conseil d'administration.

Extrait de nos statuts :

"Le renouvellement des membres du conseil d'administration se fait comme suit :

- Par tiers chaque année.
- Tout membre sortant peut se représenter s'il remplit les conditions générales et s'il n'a pas fait l'objet antérieurement d'une mesure d'exclusion. Les sortants sont les membres qui volontairement se déclarent sortants et/ou qui n'ont pas participé aux trois dernières réunions du conseil d'administration sans excuse. Si ce tiers n'est pas atteint, il est procédé à un tirage au sort pour compléter le nombre de sortants. Tout membre ne peut être désigné comme sortant par tirage au sort deux fois consécutif."

La présidente déclare ensuite la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les membres. Plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale décide d'adopter le rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association présenté par le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et donne quitus au conseil pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions présentées par le commissaire aux comptes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de 4 administrateurs

Représentant soignant : Claire Le Tallec

Représentant Fleury Michon : Aïda Khaldi

Représentant soignant : Carole Morin

Représentant parent d'enfant avec un diabète : Caroline Tate

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Proposition du montant de la cotisation pour l'année 2024 : 20 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fin de la réunion : 20 h

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la présidente et la secrétaire.

La Présidente

La Secrétaire

Carole MORIN

Corinne COLMEL

